

D. Faites un acte de Contrition ?

R. Mon Dieu, j'ai un extrême regret, &c.
page 8.

§ 4.

De la Contrition.

*D. SUFFIT-il de déclarer ses péchés au Prêtre, pour qu'ils soient pardonnés ?

R. Non : il faut de plus et nécessairement en avoir la contrition.

*D. Qu'est-ce que la contrition ?

R. C'est une douleur et un regret d'avoir offensé Dieu, avec la résolution de ne plus l'offenser.

D. Pour croire qu'on a cette douleur, suffit-il d'avoir bien articulé un ou plusieurs actes de contrition ?

R. Non : il faut que la contrition soit dans le cœur, car elle doit être *intérieure*.

D. Pouvons-nous, par nos propres forces, concevoir cette douleur ?

R. Non : elle est un don de Dieu, qu'il faut lui demander humblement, et qui ne peut venir que de lui.

D. Si l'on était affligé d'avoir offensé Dieu à cause du déshonneur ou de la perte temporelle qui en a été la suite, aurait-on une contrition suffisante ?

R. Non : ce serait une douleur toute humaine ; au lieu que la contrition, pour nous mériter le pardon de nos péchés, doit être *surnaturelle*.